

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00263

**AMÉLIORATION DES MOBILITÉS ENTRE LYON ET SAINT-ETIENNE :
CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE L'ETAT ET
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'ÉCHANGEUR N°13 SUR L'A47**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240026310

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

AMELIORATION DES MOBILITES ENTRE LYON ET SAINT-ETIENNE : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE L'ETAT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR N°13 SUR L'A47

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne, l'État, en lien avec les acteurs du territoire, prévoit la réalisation de différentes opérations d'aménagements routiers et autoroutiers sur le réseau existant (A47, A72, RN88). Le réaménagement de l'échangeur n°13 sur l'A47 fait également partie de ce projet.

Le réaménagement de l'échangeur n°13 de l'A47 relève conjointement de la maîtrise d'ouvrage de l'État, gestionnaire des routes classées dans le domaine public routier national, et de Saint-Etienne Métropole (SEM), gestionnaire des routes classées dans le domaine public routier métropolitain.

Le réaménagement de l'échangeur comprend notamment la création de carrefours giratoires de part et d'autre de l'A47, la reprise de la géométrie des bretelles d'entrée et sortie, l'aménagement du bassin de rétention des eaux de plateforme, la création d'une aire de covoiturage et le rétablissement d'un cheminement « mode doux » est/ouest à l'exclusion du franchissement de l'A47.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des études et des travaux de l'opération, ainsi que les modalités ultérieures d'entretien et d'exploitation et de gestion des équipements.

Le réaménagement de l'échangeur n°13 de l'A47 relève conjointement de la maîtrise d'ouvrage de l'État, gestionnaire des routes classées dans le domaine public national, et de Saint-Etienne Métropole, gestionnaire des routes classées dans le domaine public routier métropolitain et des réseaux d'adduction d'eau potable.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique et en raison de la prépondérance des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'État, l'État est désigné maître d'ouvrage unique des études et des travaux de l'opération précitée.

Le coût total des travaux est estimé à 2 700 000 € HT. La participation de Saint-Etienne Métropole pour les travaux dont elle délègue la maîtrise d'ouvrage est évaluée à 450 000 € HT, comprenant l'aire de covoiturage estimée à 224 000 € HT, la liaison mode doux estimée à 177 000 € HT, et 49 000 € HT pour le dévoiement du réseau d'eau potable.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'opération de réaménagement de l'échangeur n°13 de l'A47 à intervenir avec l'Etat ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur :**
 - **le budget principal plan vélo, section d'investissement, chapitre 23 de l'opération 441 destination RESTR pour la partie mode doux ;**
 - **le budget annexe des transports section investissement, chapitre 23 de l'opération 104 destination PARKR pour la partie aire de covoiturage ;**
 - **le budget annexe de l'eau potable, imputation SIAM.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE